

Surveillance des maladies à caractère professionnel

Cécile Gauthiez¹, Thibaut Balcaen¹, Phu Anh Nguyen¹, Nadège Thomas¹, Jean-François Verquin², Pauline Delézire³, Julie Homère³, Juliette Chatelot³

¹ Observatoire régional de la santé et du social ; ² Direction régionale de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités des Hauts-de-France ; ³ Santé publique France

Les maladies à caractère professionnel (MCP) sont définies comme les maladies ou symptômes susceptibles d'être causés ou aggravés par l'activité professionnelle, et n'ayant pas fait l'objet d'une reconnaissance par les régimes de sécurité sociale. De fait, elles échappent aux statistiques annuelles de la Sécurité sociale et les données de réparation disponibles ne reflètent donc pas la réalité des risques professionnels.



Régions participant au dispositif MCP en 2021

Devant les enjeux de santé publique liés à la sous-déclaration des maladies professionnelles, Santé publique France, en collaboration avec l'Inspection médicale du travail (IMT) du Ministère du Travail, a mis en place un système de veille sanitaire et de surveillance épidémiologique des maladies à caractère professionnel.

Cette plaquette présente les résultats de l'unique Quinzaine réalisée en 2021 dans les Hauts-de-France.

Objectifs du programme MCP

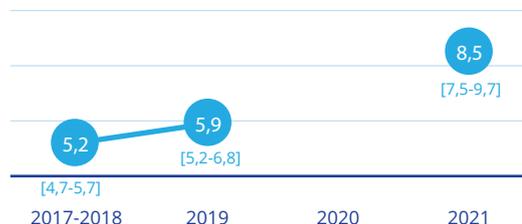
Estimer la prévalence des principales MCP en fonction de l'âge, du sexe, de la catégorie sociale et du secteur d'activité des salariés.

Décrire les agents d'exposition professionnelle associés aux différentes MCP.

Contribuer à mesurer et comprendre la sous-déclaration des maladies professionnelles (MP).

Fournir des éléments pour faire évoluer les tableaux de MP.

Figure 1 : Évolution du taux de signalement des MCP* dans les Hauts-de-France



Il n'y a pas eu de Quinzaine en 2020

Quinzaines MCP ; * Échantillon redressé

LA QUINZAINES 2021 EN QUELQUES CHIFFRES

3 581 salariés vus en consultation

dont 1 189 vus en entretien infirmier

Médecins participants :

Aisne : 15
Nord : 22
Oise : 5
Pas-de-Calais : 1
Somme : 5

318 MCP signalées concernant 286 salariés
Soit un taux de signalement de 8,5 %

3,6 % des salariés présentent une affection de l'appareil locomoteur

16 services de prévention et de santé au travail participants

4,8 % des salariés présentent une pathologie liée à la souffrance psychique au travail

48 médecins du travail participants
Soit un taux de participation de 9,0 %

Pour un tiers des MCP correspondant à un tableau de MPI

76,9 % n'ont pas fait l'objet d'une déclaration

Caractéristiques socio-démographiques des salariés

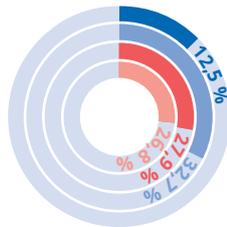
En 2021, plus de la moitié des salariés vus pendant la Quinzaine sont des hommes (51,4 % [49,4-53,3]), une répartition identique à celle de 2019.

Plus d'un quart des salariés ont entre 45 et 54 ans (26,3 % [24,6-28,0]), l'âge moyen des salariés reçus en visite étant de 40,6 ans [40,2-41,1] (40,8 ans en 2019).

Près d'un tiers des salariés reçus en visite sont des employés (32,7 % [30,9-34,6]), et le secteur d'activité de la santé humaine et action sociale (17,1 % [15,8-18,5]) est le plus représenté parmi les salariés reçus pendant les Quinzaines 2021 (voir le tableau 2 page 4).

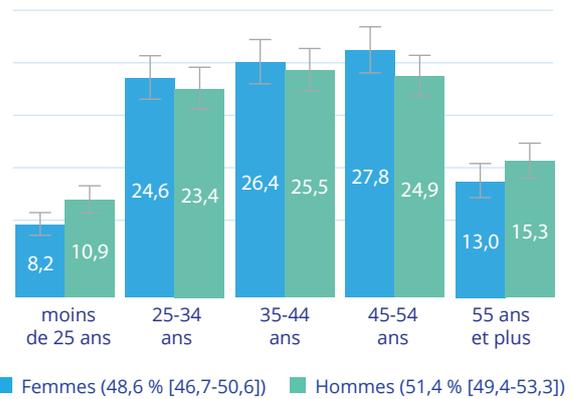
Répartition des salariés* reçus en visite selon le groupe socio-professionnel

- Cadres et professions intellectuelles supérieures [11,2-14,0]
- Employés [30,9-34,6]
- Ouvriers [26,3-29,6]
- Professions intermédiaires [25,1-28,7]



Quinzaine MCP 2021 ; * Échantillon redressé

Figure 2 : Répartition des salariés* reçus en visite selon l'âge et le sexe (%)



Quinzaine MCP 2021 ; * Échantillon redressé

Taux de signalement des maladies à caractère professionnel

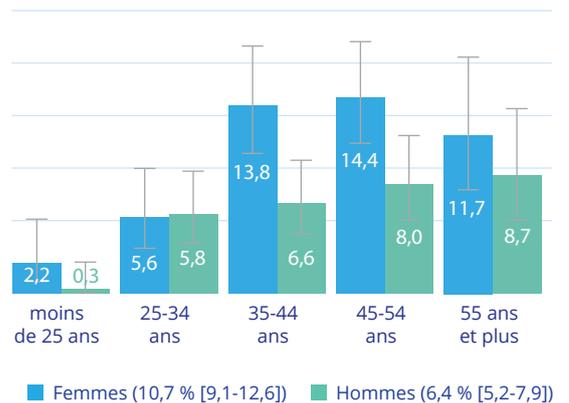
Les médecins du travail participants ont signalé au moins une MCP pour 286 salariés, soit un taux de signalement de 8,5 % [7,5-9,7], en augmentation par rapport à 2019 (5,9 %). Chez les femmes, ce taux dépasse les 10 % [9,1-12,6] (7,2 % en 2019), tandis qu'il est de 6,4 % [5,2-7,9] chez les hommes (4,8 % en 2019). Il augmente avec l'avancée en âge, évoluant de 1,1 % [0,5-2,6] chez les moins de 25 ans à 11,3 % [9,1-14,0] chez les 45-54 ans.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont les plus concernés avec un taux de signalement de 11,9 % [8,4-16,7], en progression par rapport à 2019 (6,8 %) et près de deux fois plus élevé que chez les ouvriers (6,4 % [5,0-8,1] contre 4,5 % en 2019).

Avec des taux de signalement dépassant les 10 %, les secteurs d'activité de la santé humaine et action sociale et du commerce et réparation d'automobiles et de motocycles sont les plus concernés (voir le tableau 2 page 4), en nette progression par rapport à 2019 (respectivement de 5,0 % et de 5,8 %).

C'est au cours des visites de pré-reprise que le taux de signalement est le plus élevé (26,7 % [20,9-33,4] contre 23,6 % en 2019), contre 13,1 % [10,1-16,8] lors des visites de reprise.

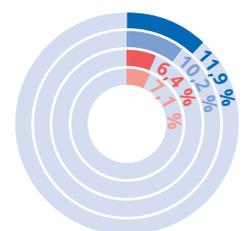
Figure 3 : Taux de signalement des MCP* selon l'âge et le sexe (%)



Quinzaine MCP 2021 ; * Échantillon redressé

Taux de signalement des MCP* selon le groupe socio-professionnel

- Cadres et professions intellectuelles supérieures [8,4-16,7]
- Employés [8,3-12,4]
- Ouvriers [5,0-8,1]
- Professions intermédiaires [5,4-9,5]



Quinzaine MCP 2021 ; * Échantillon redressé

Pathologies signalées en maladies à caractère professionnel

Durant la Quinzaine 2021, les médecins du travail ont signalé 318 pathologies distinctes pour 286 salariés atteints d'une ou plusieurs MCP.

Les pathologies les plus fréquemment signalées sont les affections de l'appareil locomoteur (ALM) avec une prévalence de 3,6 % [3,0-4,3] (contre 2,3 % en 2019), et la souffrance psychique avec une prévalence de 4,8 % [4,0-5,8]

Tableau 1 : Prévalence des MCP* selon le sexe et la catégorie de pathologies

Pathologies	Femmes %	Hommes %	Total %
Appareil locomoteur	4,6 [3,6-5,8]	2,6 [2,0-3,5]	3,6 [3,0-4,3]
dont TMS	4,3 [3,4-5,6]	2,4 [1,8-3,2]	3,3 [2,7-4,0]
dont arthrose	dnp	0,3 [0,1-0,8]	0,2 [0,1-0,4]
Souffrance psychique	6,1 [4,8-7,7]	3,6 [2,7-4,9]	4,8 [4,0-5,8]
dont dépression	3,7 [2,7-5,0]	1,8 [1,2-2,9]	2,7 [2,1-3,5]

Quinzaine MCP 2021 ; * Échantillon redressé ; dnp : données non publiables

Les affections de l'appareil locomoteur liées au travail

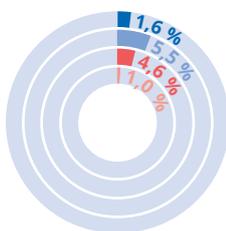
Les troubles musculo-squelettiques (TMS) représentent plus de neuf ALM sur dix, soit une prévalence des TMS signalés en MCP de 3,3 % [2,7-4,0], une prévalence en légère progression par rapport à 2019 (2,2 %).

Les femmes sont plus touchées par les ALM (4,6 % [3,6-5,8]) que les hommes (tableau 1). Aucun salarié de moins de 25 ans n'est concerné par ces pathologies tandis que leur prévalence augmente avec l'âge et atteint son maximum chez les 55 ans et plus (5,4 % [3,6-8,1] contre 3,6 % en 2019), l'âge moyen des salariés atteints d'ALM étant 45,5 ans [43,7-47,4]. Les employés sont les plus concernés, avec une prévalence en augmentation par rapport à 2019 (5,5 % [4,2-7,3] contre 3,1 % en 2019), tandis qu'en termes de secteur d'activité c'est celui de la santé humaine et action sociale qui est le plus touché (4,5 % [3,1-6,6] contre 2,3 % en 2019).

Parmi les facteurs de risque professionnels liés aux ALM, les facteurs biomécaniques sont les plus souvent cités, dont le travail avec force et les mouvements répétitifs.

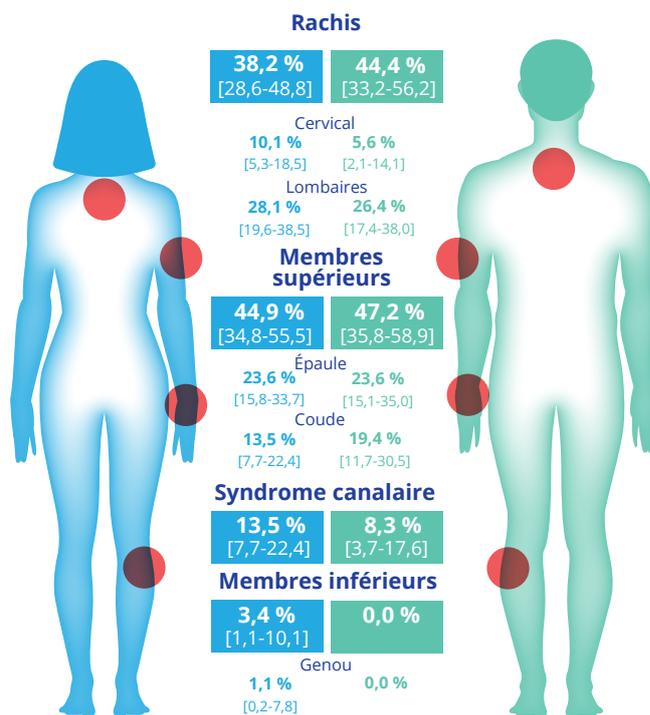
Taux de signalement des ALM* selon le groupe socio-professionnel

- Cadres et professions intellectuelles supérieures [0,7-3,9]
- Employés [4,2-7,3]
- Ouvriers [3,5-6,0]
- Professions intermédiaires [0,5-2,1]



Quinzaine MCP 2021 ; * Échantillon redressé

Figure 4 : Localisation anatomique des affections de l'appareil locomoteur selon le sexe



Quinzaine MCP 2021

La souffrance psychique liée au travail

En 2021, la prévalence de la souffrance psychique s'élève à 4,8 % [4,0-5,8], soit 1,3 point de plus qu'en 2019. Globalement la prévalence de ces pathologies croît avec l'âge, et atteint son maximum chez les 45-54 ans (Figure 5). Les femmes sont significativement plus affectées que les hommes (Tableau 1), avec une prévalence en progression (6,1 % [4,8-7,7] contre 4,8 % en 2019).

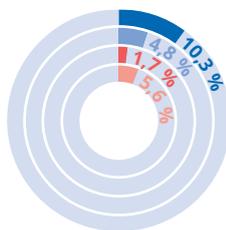
Concernant la souffrance psychique, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont les plus affectés, avec une prévalence en progression par rapport à 2019 (10,3 % [7,0-15,0] contre 6,1 % en 2019), bien que l'ensemble des groupes socio-professionnels enregistrent une augmentation de la prévalence de ces pathologies.

Avec une prévalence d'environ 6,0 %, les secteurs de l'administration publique, des activités financières et d'assurance et de la santé humaine et action sociale sont les plus touchés (voir le tableau 2 page 4).

Pour expliquer les pathologies de souffrance psychique signalées, les facteurs organisationnels, relationnels et éthiques sont cités dans la quasi-totalité des cas, la qualité de la relation au travail et la surcharge de travail étant aux premiers rangs.

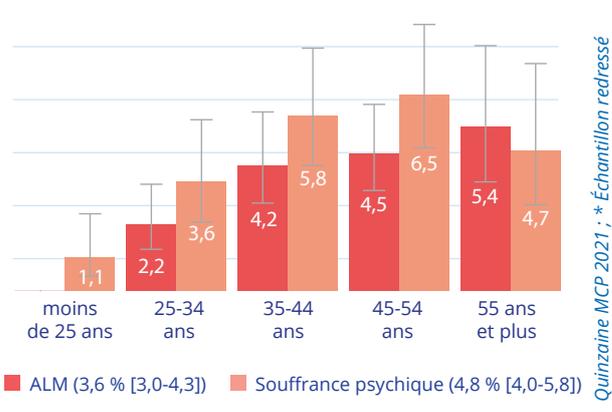
Taux de signalement de la souffrance psychique* selon le groupe socio-professionnel

- Cadres et professions intellectuelles supérieures [7,0-15,0]
- Employé [3,5-6,4]
- Ouvriers [1,0-3,0]
- Professions intermédiaires [4,0-7,8]



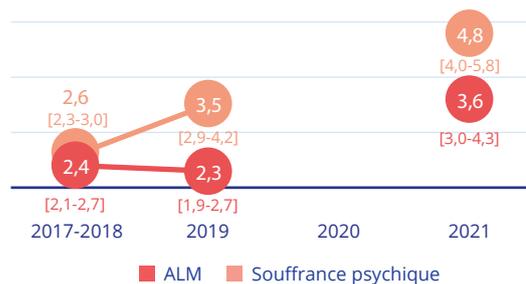
Quinzaine MCP 2021 ; * Échantillon redressé

Figure 5 : Prévalence des ALM et de la souffrance psychique* selon l'âge



Quinzaine MCP 2021 ; * Échantillon redressé

Figure 6 : Évolution de la prévalence des ALM et de la souffrance psychique* dans les Hauts-de-France



Il n'y a pas eu de Quinzaine en 2020

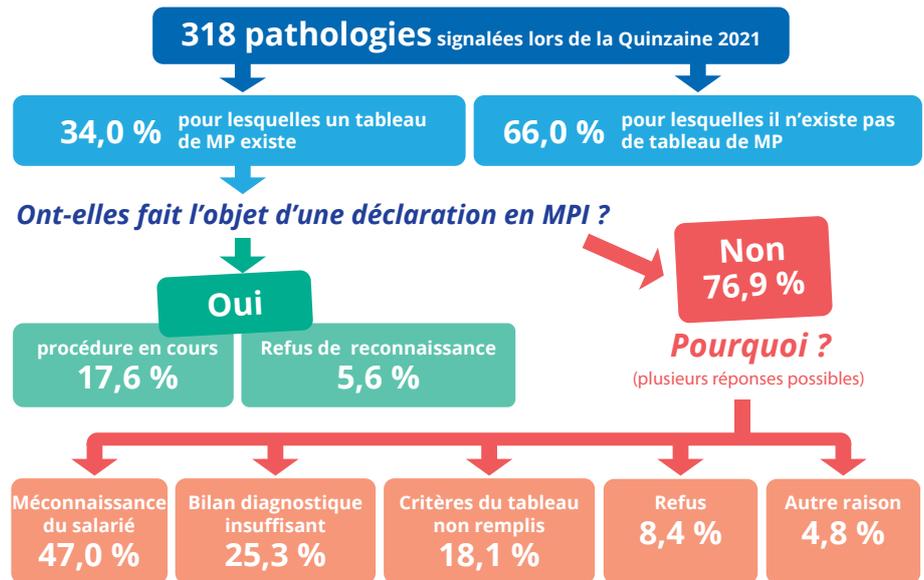
Quinzaines MCP ; * Échantillon redressé

Figure 7 : Part des maladies professionnelles indemnissables, non déclarées et raisons

Les maladies professionnelles indemnissables

Selon les médecins du travail, environ un tiers des MCP signalées entrent dans un tableau des maladies professionnelles (MP), et parmi celles-ci, 76,9 % n'ont pas fait l'objet d'une déclaration, un taux légèrement inférieur à celui de 2019 (79,3 %).

Parmi ces pathologies non-déclarées, la quasi-totalité concerne des ALM (95,2 %).



Quinzaine MCP 2021

Tableau 2 : Distribution des salariés reçus en visite selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Distribution des salariés* vus lors de la Quinzaine (%)	Taux de signalement MCP* (%)	Taux de prévalence des ALM* (%)	Taux de prévalence de la souffrance psychique* (%)
Santé humaine et action sociale	17,1 [15,8-18,5]	10,6 [8,1-13,6]	4,5 [3,1-6,6]	6,1 [4,2-8,7]
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	15,3 [14,2-16,4]	7,6 [5,8-9,8]	3,9 [2,9-5,3]	3,1 [1,9-5,0]
Administration publique	14,2 [12,5-16,0]	9,3 [6,1-14,1]	3,0 [1,4-6,2]	6,4 [3,7-10,7]
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	13,0 [11,8-14,3]	10,1 [7,5-13,7]	4,3 [2,8-6,7]	5,4 [3,4-8,4]
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	9,7 [8,8-10,6]	5,8 [3,9-8,6]	2,8 [1,7-4,7]	3,3 [1,9-5,8]
Activités financières et d'assurance	6,5 [5,7-7,3]	6,5 [3,9-10,5]	dnp	6,3 [3,8-10,3]
Transports et entreposage	6,2 [5,2-7,5]	dnp	dnp	dnp
Construction	4,9 [3,9-6,1]	dnp	dnp	dnp
Enseignement	4,0 [3,1-5,1]	dnp	dnp	dnp
Hébergement et restauration	3,2 [2,6-3,9]	dnp	dnp	dnp
Autres activités de services	3,1 [2,6-3,7]	8,7 [4,9-14,9]	5,5 [2,6-11,2]	3,2 [1,3-7,8]
Activités immobilières	1,1 [0,8-1,5]	dnp	dnp	dnp
Agriculture, sylviculture et pêche	1,1 [0,8-1,6]	dnp	dnp	dnp
Information et communication	0,8 [0,5-1,1]	dnp	dnp	dnp

Quinzaine MCP 2021 ; * Échantillon redressé ; dnp : données non publiables

MÉTHODOLOGIE

Pour que l'échantillon des salariés vus lors des Quinzaines MCP soit représentatif de la population salariée des Hauts-de-France, Santé publique France effectue un redressement de l'échantillon. La méthode du calage sur marges a été utilisée et porte sur quatre variables : le secteur d'activité, la catégorie sociale, l'âge et le sexe. Sauf précision contraire, les résultats présentent les effectifs observés dans l'échantillon, et les taux redressés lorsque le dénominateur concerne les salariés. Les taux mentionnés dans cette plaquette sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %.

Les taux redressés ne sont pas comparables entre différentes unités géographiques (régions ou national), car chaque unité utilise une population différente pour le redressement. Une évolution des taux au cours du temps peut être le fait de l'évolution de la structure de la population salariée. L'augmentation du taux de signalement peut être multifactorielle : liée au vieillissement, à des modifications de répartition des groupes socio-professionnels ou des secteurs d'activités, à la modification de la répartition des types de visites, ainsi qu'à d'autres facteurs intrinsèques ou extrinsèques non mesurés. Pour effectuer des comparaisons entre 2019 et 2021, les distributions des variables du modèle de redressement de chaque année ont été comparées. Elles sont relativement proches, permettant la comparaison entre ces deux années. De plus, l'analyse des évolutions ne repose pas sur la réalisation de test de significativité ; les évolutions mentionnées sont des tendances qui ne sont pas systématiquement significatives au seuil de 5 %. Tous les pourcentages sont calculés hors données manquantes. Seuls les résultats correspondant à des analyses conduites sur des effectifs supérieurs ou égaux à 5 au numérateur et à 100 au dénominateur sont présentés. Le recueil des données respecte l'anonymat des salariés.

POUR EN SAVOIR PLUS

Dossier thématique :

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-liees-au-travail/maladies-a-caractere-professionnel>

GÉODES, l'observatoire cartographique de Santé publique France :

<https://geodes.santepubliquefrance.fr/>

Ce document a été réalisé en mars 2025.

Le travail pour le produire a pu être mené grâce au soutien de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France et au financement de Santé publique France.

Les remerciements sont à adresser à l'ensemble des services de prévention et de santé au travail et aux médecins participants ainsi qu'aux personnels les accompagnant. Sans eux, ce travail n'aurait pu être réalisé.

Directeurs de la publication :

Bruno Drolez, Pr Caroline Semaille, Pr Maxime Gignon.

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France

Les Arcades de Flandre - 70, rue Saint Sauveur - BP 456 - 59021 Lille Cedex - Tél : 03 20 96 48 60
Site internet : <https://hauts-de-france.dreets.gouv.fr/>

Santé publique France

12, rue du Val d'Osne, 94415 Saint-Maurice cedex - Tél : 01 41 79 67 00
Site internet : www.santepubliquefrance.fr

Observatoire régional de la santé et du social

Faculté de médecine 3, rue des Louvels - 80036 Amiens Cedex 1 - Tél : 03 22 82 77 24 - Fax : 03 22 82 77 41
Site internet : www.or2s.fr